

ASSOCIATION « RECHERCHE SUR LE YOGA DANS L'ÉDUCATION »

Association Loi de 1901

Siège social : 35 rue Rousselet 75007 PARIS

oooooooooooooooo

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

EXERCICE 2016/2017

oooooooooooooooo

L'an 2017, le 9 décembre, à 18h30, les membres de l'association se sont réunis sur convocation du Conseil d'Administration, au siège social pour examiner l'ordre du jour suivant :

- approbation du rapport de gestion de l'exercice
- approbation du bilan et du compte de résultat
- affectation du résultat
- nomination d'un Commissaire aux comptes
- questions diverses.

Les convocations étaient accompagnées du rapport de gestion (rapport d'activité et rapport financier) et du bilan et des comptes de l'exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Brigitte BENARD
- Nathalie COLLIN
- Françoise FAUVEL
- Sophie FLAK, Présidente
- Micheline FLAK
- Joséphine FRISCIRA
- Nicole GERAT
- Martine GIAMMARINARO
- Céline HENNI
- Patrice HERBET
- Odile LEVESNAN

- Véronique MAINGUY
- Véra MAININI
- Annick MENUET
- Hélène PLAZIAT
- Dimitri VANDEVELDE
- Pascale VIGNAL

Par ailleurs, 40 pouvoirs avaient été reçus à destination des présents.

L'Assemblée pouvait se tenir ayant été régulièrement constituée.

La Présidente prend la parole pour remercier les participants de leur présence. Elle en profite également pour signaler la présence de Mme Brigitte NEVEU, Présidente de la Fédération Française de Hatha Yoga (FFHY), avec laquelle le RYE a conclu récemment un accord de coopération. Mme Neveu a été invitée à assister à l'Assemblée.

Après quoi, les questions à l'ordre du jour sont examinées.

RAPPORT DE GESTION
APPROBATION DES COMPTES
AFFECTATION DU RESULTAT
NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUPPLÉANT
QUESTIONS DIVERSES

La Présidente ne reprend pas la lecture intégrale du rapport de gestion, qui a été envoyé à tous les adhérents, et qui comprend le rapport des activités de l'exercice, ainsi que le rapport financier. Elle commente par contre de manière approfondie l'évolution de l'Association sur les douze derniers mois ainsi que les éléments financiers afférents à cette évolution. Elle signale tout particulièrement que le développement de l'Association va nécessiter le recrutement d'un(e) responsable pour l'administratif, afin de soulager le secrétariat, et le digital. Ce recrutement va évidemment peser sur les finances de l'Association.

Puis chaque membre présent du Comité de Pilotage fait une description de son activité dans le domaine qui est le sien. À cette occasion, les détails de l'accord de coopération avec la FFHY sont exposés.

Au terme de ces présentations, l'Assemblée passe au vote de **la Première Résolution** :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, l'approuve dans tous ses éléments.

Cette résolution est votée à l'unanimité, moins une abstention.

L'Assemblée vote ensuite, à l'unanimité moins une abstention, **la Seconde Résolution** :

L'assemblée Générale approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2016/2017 qui dégage un résultat positif de 42 901 €.

Ensuite l'Assemblée Générale procède à l'affectation de ce résultat :

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de porter le résultat de l'exercice d'un montant de 42 901 Euros au compte de réserve « Autres réserves » qui de ce fait passe de 179 398 Euros à 222 298 Euros. Le total du bilan est désormais de 259 160 Euros.

Cette résolution est votée à l'unanimité, moins une abstention.

Quatrième Résolution

La Présidente expose à l'Assemblée que, compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires et du total du bilan, certains seuils sont dépassés et que des dispositions légales obligent dès lors à procéder à la nomination d'un Commissaire aux comptes chargé de contrôler les comptes de l'exercice, ainsi que d'un suppléant.

La Présidente a sollicité la société par actions simplifiée SAS CARMYN, représentée par Monsieur Didier HASSAN, Commissaire aux comptes à Paris, qui a accepté la mission de Commissaire aux comptes titulaire. La SAS LEX/AUDIT a accepté d'être nommé suppléant.

En conséquence de quoi, l'Assemblée procède au vote de la résolution suivante :

L'Assemblée Générale nomme la SAS CARMYN, représentée par Monsieur Didier HASSAN, Commissaire aux comptes de l'Association pour une durée de six exercices. Elle nomme la SAS LEX/AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant pour la même durée.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

La Présidente donne la parole aux participants.
Quelques échanges ont alors lieu.

En l'absence d'autres questions, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée se sépare à 19h30.

UN ADMINISTRATEUR



LA PRÉSIDENTE

